

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

"Le Parc" - Projet de transformation de l'Esplanade de la Défense en parc.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom /

Prénom /

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PARIS LA DEFENSE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pierre Yves GUICE

RCS / SIRET

8 3 3 7 1 8 7 9 4 0 0 0 1 3

Forme juridique EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 - travaux, construction et opération d'aménagement Opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5ha et 10ha.	Le projet fait environ 5,3ha à ce stade des études. (AVP) Projet soumis à une déclaration Loi sur l'Eau. Projet non concerné par la réglementation ICPE.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet du Parc est un projet de réaménagement d'espace public.

Il consiste en un réaménagement de l'Esplanade de la Défense, espace public piéton dessiné et réalisé par le paysagiste Dan Kiley à la fin des années 1970. Le projet actuel, porté par l'agence de paysagisme Michel Desvigne Paysage et les bureaux d'études Arcadis (structure assainissement et génie civil), Ville Ouverte (programmation) et Urban Eco Scop (écologie urbaine) modifie en plusieurs points le projet des années 1970 :

- démolition du système superficiel de dalle béton sur plot formant le revêtement de l'Esplanade, remplacement par un substrat permettant l'installation de végétation dans l'épaisseur disponible entre les niveaux des seuils du bâti adjacent et le tablier de la dalle formant l'infrastructure du quartier de la Défense.
- réfection quasi complète de l'étanchéité au droit du projet. Travail sur la rétention d'une partie des eaux pluviales.
- adaptation des nivellements dans la partie centrale du projet pour permettre notamment une meilleure accessibilité PMR
- végétalisation accrue du site. Déminéralisation des sols.

Le projet est en phase AVP, cette description pourra être amendée si nécessaire en fonction de la suite des études.

4.2 Objectifs du projet

Le projet du Parc a plusieurs objectifs :

- o préserver la dimension patrimoniale de l'Axe, en travaillant en cohérence avec la trame géométrique, les arbres (platanes, tilleuls) et le calepinage du projet d'origine.
- o organiser le site sur une trame de places et de promenades,
- o recréer des liaisons transverses et structurantes entre les villes de Puteaux et Courbevoie,
- o amplifier l'aspect de végétation et de potentiel écologique du site,
- o revoir la gestion des eaux pluviales des espaces, proposer une trame bleue et « révéler » l'eau.
- o animer les bordures, dynamiser les zones de flux et valoriser la présence commerciale
- o Adapter le site au développement de nouvelles formes de mobilité (cycles, trottinettes...) et à la diversification des usages
- o Accentuer le confort d'usage du site (végétal, îlot de fraîcheur)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 2 fois 18 mois.

Le complexe dalle/sur plot formant le revêtement actuel de l'Esplanade sera déposé pour être remplacé par une étanchéité remise à neuf et différents substrats qui permettront soit de planter, soit de soutenir les revêtements nécessaires au maintien de certaines fonctionnalités urbaines de l'Esplanade (flux de circulation piéton important sur les parties extérieures du projet, défense incendie des immeubles adjacents, accès véhicules d'entretien...).

Le nivellement sera repris ponctuellement.

Le sous phasage permettra un maintien des fonctionnalités urbaines vitales du quartier tout au long de l'opération (desserte des immeubles, protection incendie, aires de concentration pompier, accès commerces etc)

Les horaires de chantiers seront définis en lien avec les Villes de Puteaux et Courbevoie afin de limiter les nuisances sonores.

(horaires plus tardifs le matin, travaux limités voire interdits le week-end).

Le chantier s'inscrira dans la démarche portée par le CCFN (Charte des Chantiers Faibles Nuisances) de Paris La Défense.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet sera un parc urbain d'environ 5,3ha, doté de fontaines et de bassins, fréquenté par les habitants et les salariés du quartier de la Défense.

(cf. annexe présentant le projet.)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier loi sur l'Eau - Déclaration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Environ 5,3ha. Le projet se déploie entièrement sur un complexe de dalle existant depuis les années 1970. Entre le niveau du sol naturel et le niveau du projet sont imbriqués de nombreuses infrastructures (autoroute, métro, RER...). Si le projet ménage un grand nombre d'espaces plantés au dessus de ces infrastructures (environ 50% de la surface du projet en phase étude), ces espaces sont situés au dessus d'une couche d'étanchéité qui protège les volumes inférieurs. La notion de surface perméable ne s'applique pas complètement à ce projet.	Hectares M ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Esplanade Charles de Gaulle,
Quartier de la Défense,
Courbevoie/Puteaux.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 14' 52" 384 Lat. 4 8° 53' 19" 399

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Puteaux et Courbevoie

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

/.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le projet est situé sur deux communes (Courbevoie et Puteaux) ayant fait l'objet de PPRN approuvés (inondation; carrières notamment : arrêté préfectoral du 25 novembre 1985 approuvant le périmètre des zones de risques carrières, PPRI de la Seine dans le Département des Hauts-de-Seine. Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Apport de terre végétale et de substrats allégés pour remplacer le complexe dalle sur plot existant.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Eventuellement et uniquement en phase chantier, de manière ponctuelle (démolition du complexe dallettes sur plot).

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	En phase chantier, la réfection de l'étanchéité (asphalte pressentie) pourra amener des odeurs fortes sur le chantier.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Eventuellement et uniquement en phase chantier, de manière ponctuelle (démolition du complexe dalles sur plot).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet vient remettre aux normes l'éclairage existant, le rendant conforme aux normes visant à protéger la biodiversité.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet transforme un espace de promenade fortement minéral en un espace de promenade fortement planté et fleuri d'essences favorisant la biodiversité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Sur le secteur voisin du secteur de l'Esplanade sur lequel se déploie le projet du Parc ("secteur Michelet") se trouve le Projet "the Link" ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :
 Non concerné - le projet vient améliorer un espace existant.

7. Auto-évaluation (facultatif)
 Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
 Le projet consiste en l'amélioration d'un espace existant, entièrement artificiel car construit sur dalle.
 Le projet proposé vient améliorer la dimension environnementale de ce lieu : la récupération des eaux pluviales est poussée, la forte végétalisation ainsi que l'installation de nouveaux bassins sur le site favorisent le développement de la biodiversité et contribuent à rafraîchir l'espace urbain. La plantation d'une strate arborée intermédiaire vient renforcer la strate arborée existante, conservée dans son intégralité. Les usages développés sur le projet répondent aux attentes des riverains et des usagers du quartier, interrogés sur le projet lors d'une consultation publique en 2019.
 Toutes ces raisons, ainsi que la relative modestie du périmètre d'intervention (environ 5,3 ha) nous font estimer que le projet devrait être dispensé d'Evaluation Environnementale.

8. Annexes		
8.1 Annexes obligatoires		
Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris La Défense

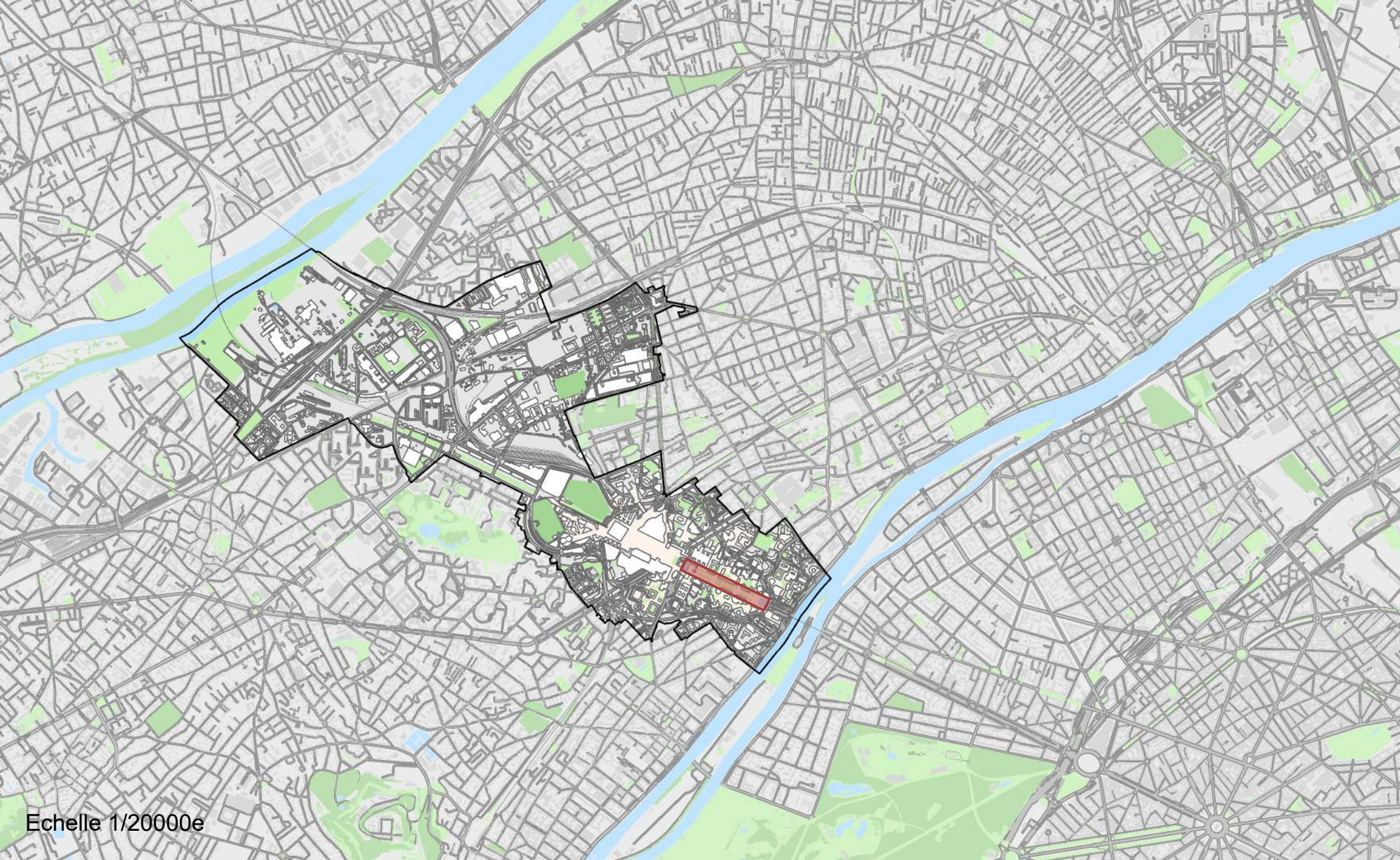
le, 13/04/2022

Signature

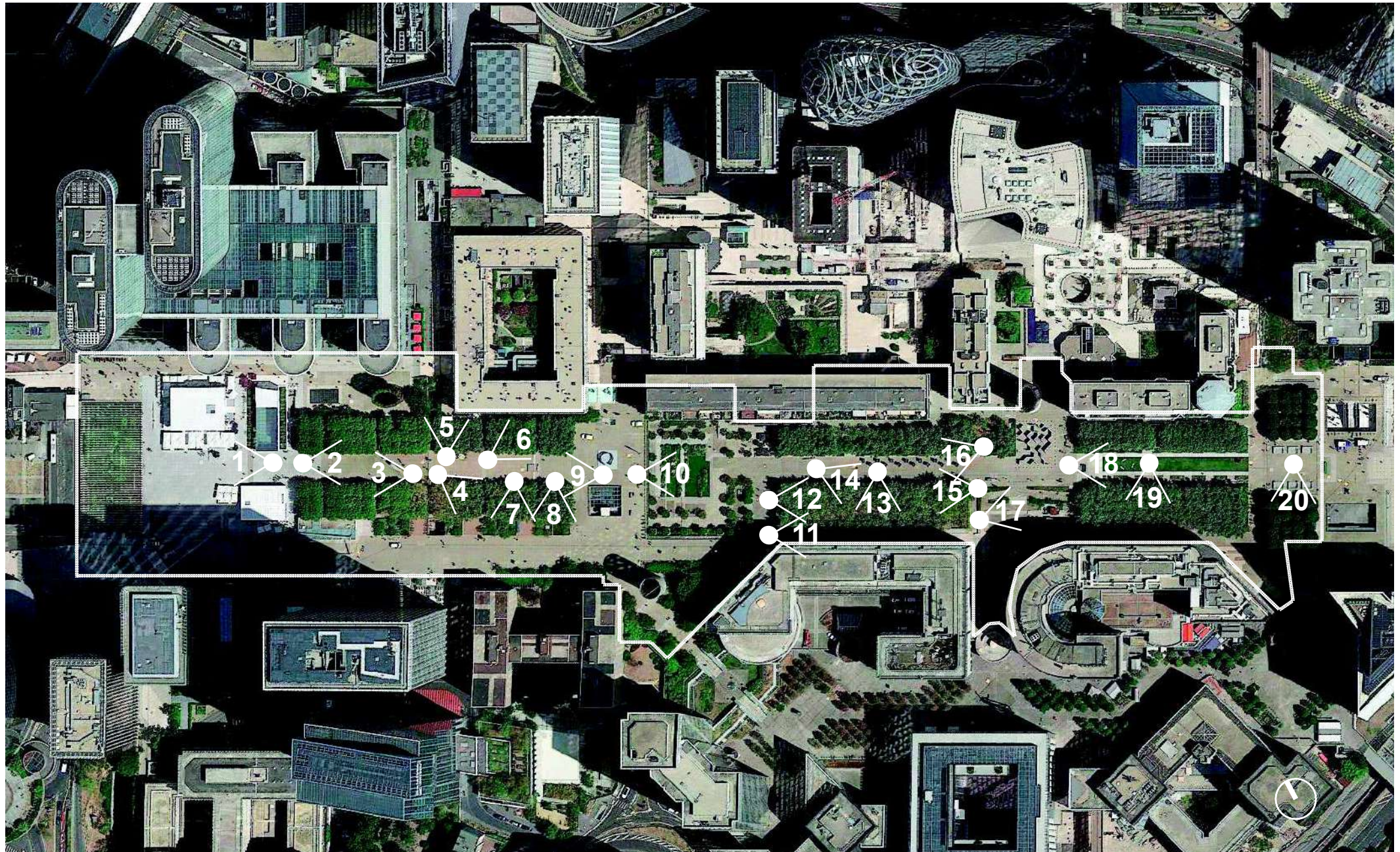
Le Directeur Général


Pierre-Yves GUICE

PARIS LA DEFENSE
110 Esplanade du Général De Gaulle
Cœur Défense - TOUR B
92932 Paris La Défense Cedex
Tél. 01 46 93 19 00 - parisladefense.com

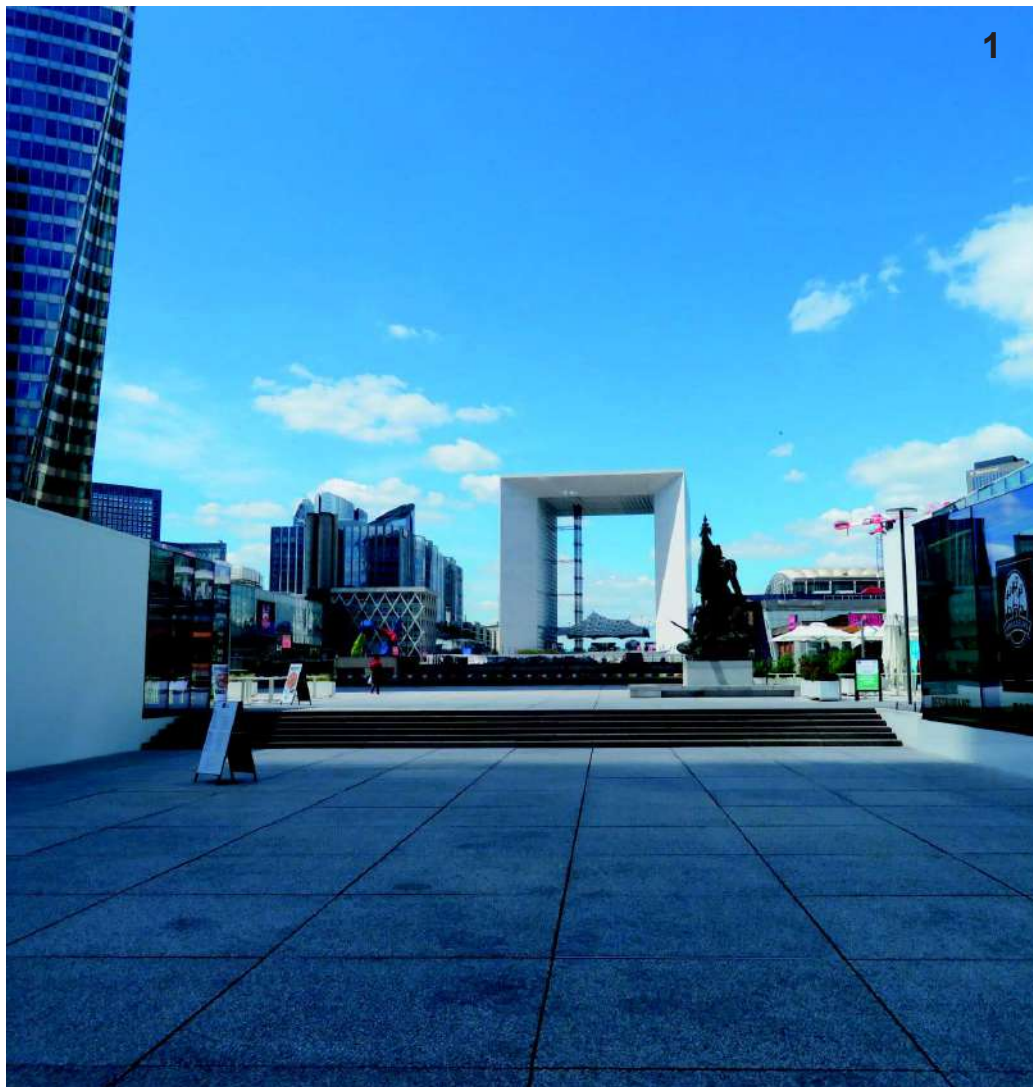


LA DÉFENSE PARC PLAN DE REPÉRAGE PHOTO

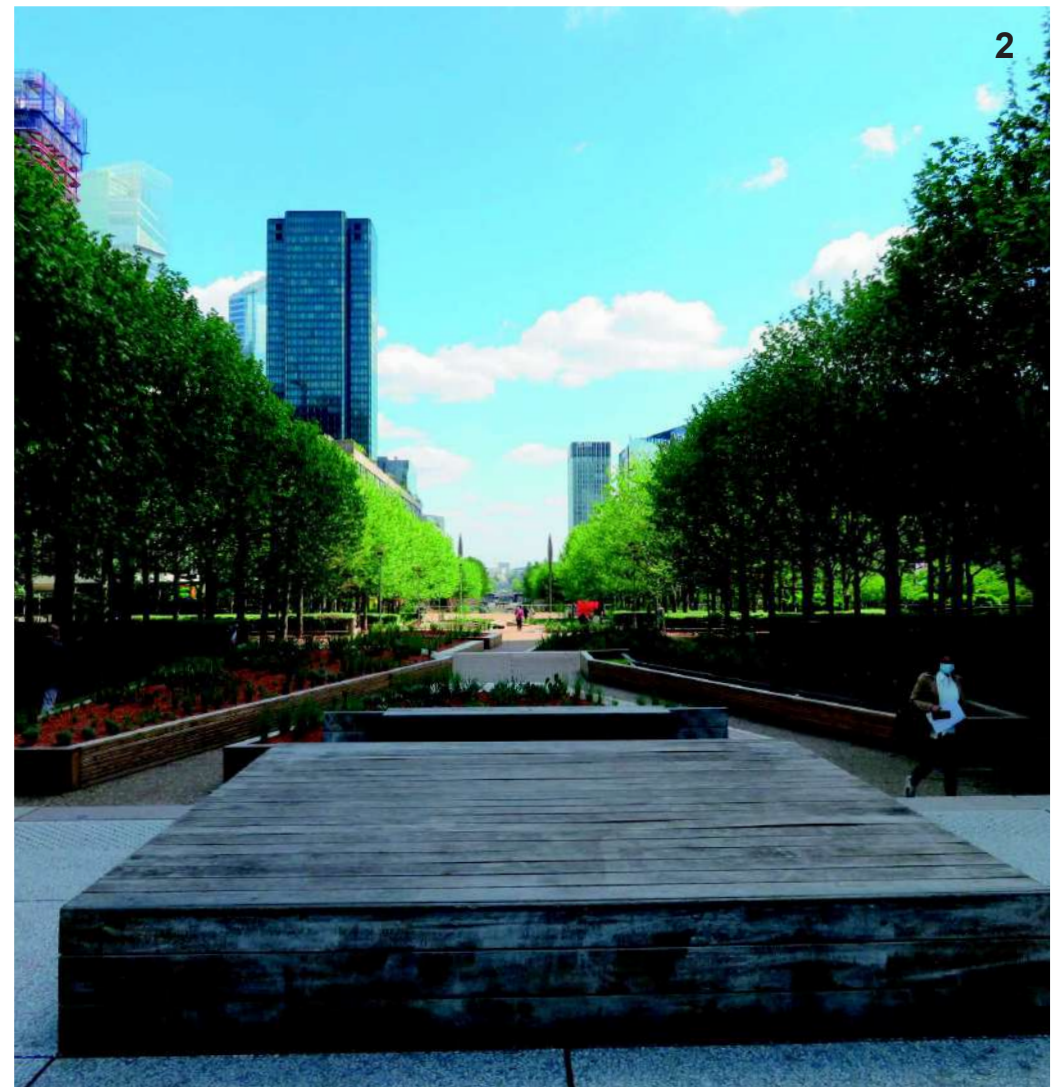


LA DÉFENSE PARC

SITUATION EXISTANTE - VISITE



La Défense Parc - PARIS



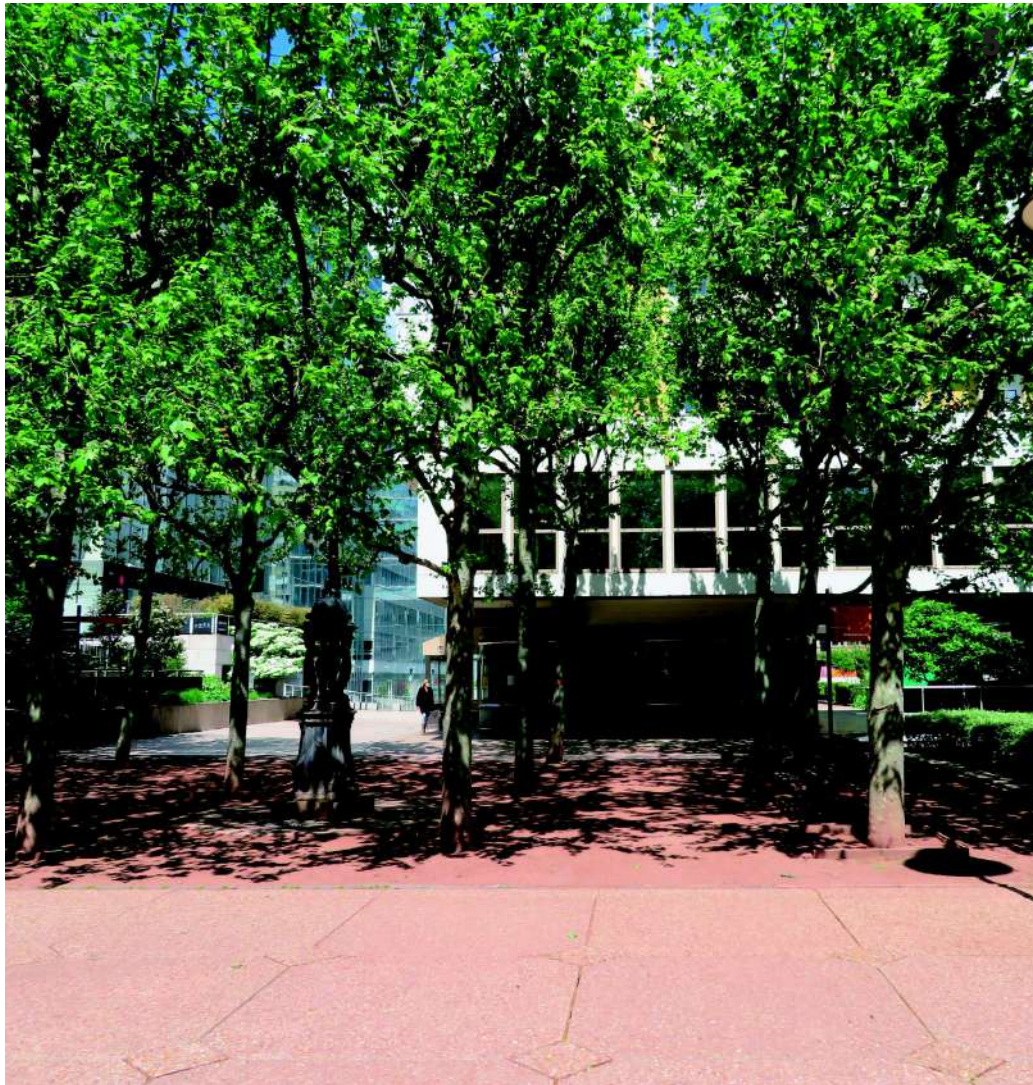
LA DÉFENSE PARC
SITUATION EXISTANTE - VISITE



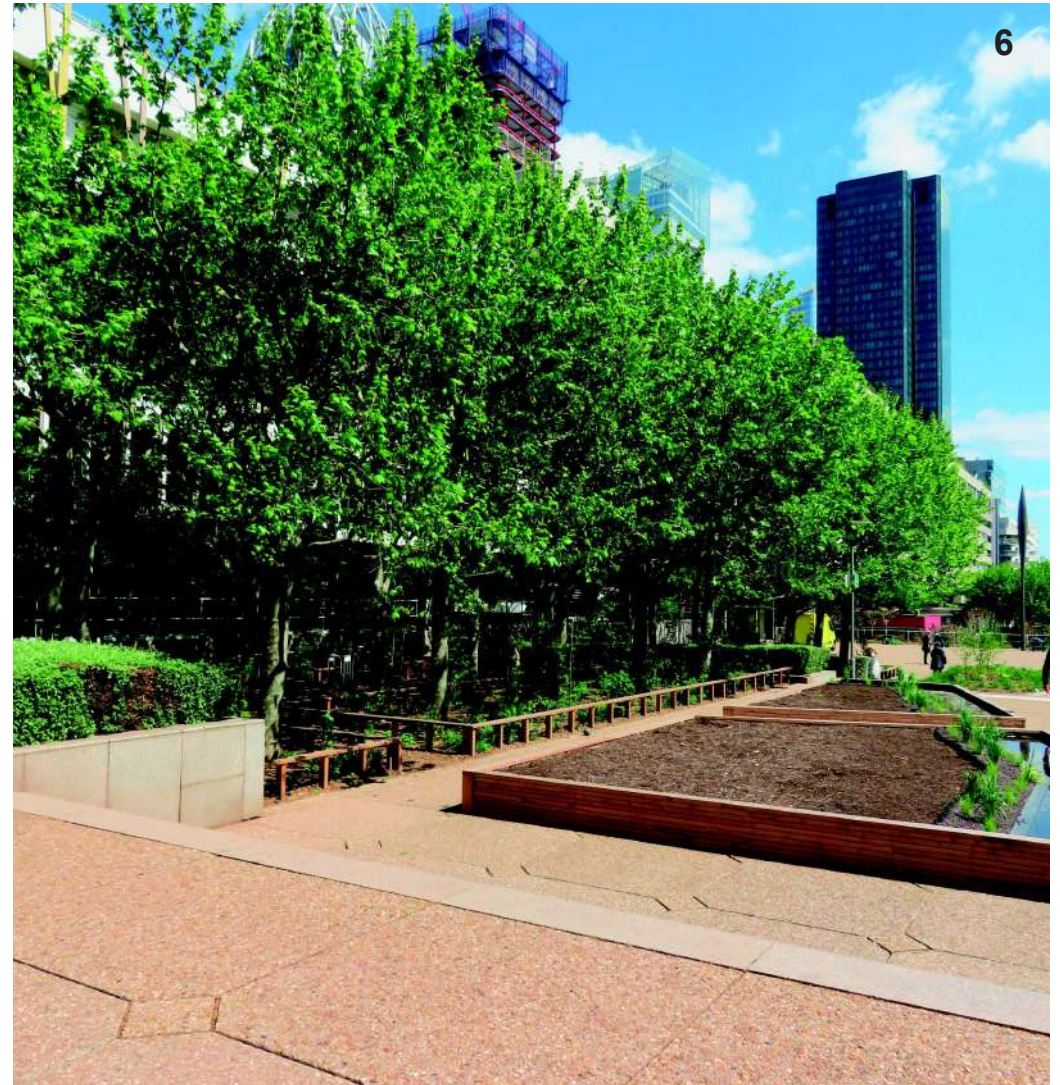
La Défense Parc - PARIS



LA DÉFENSE PARC
SITUATION EXISTANTE - VISITE



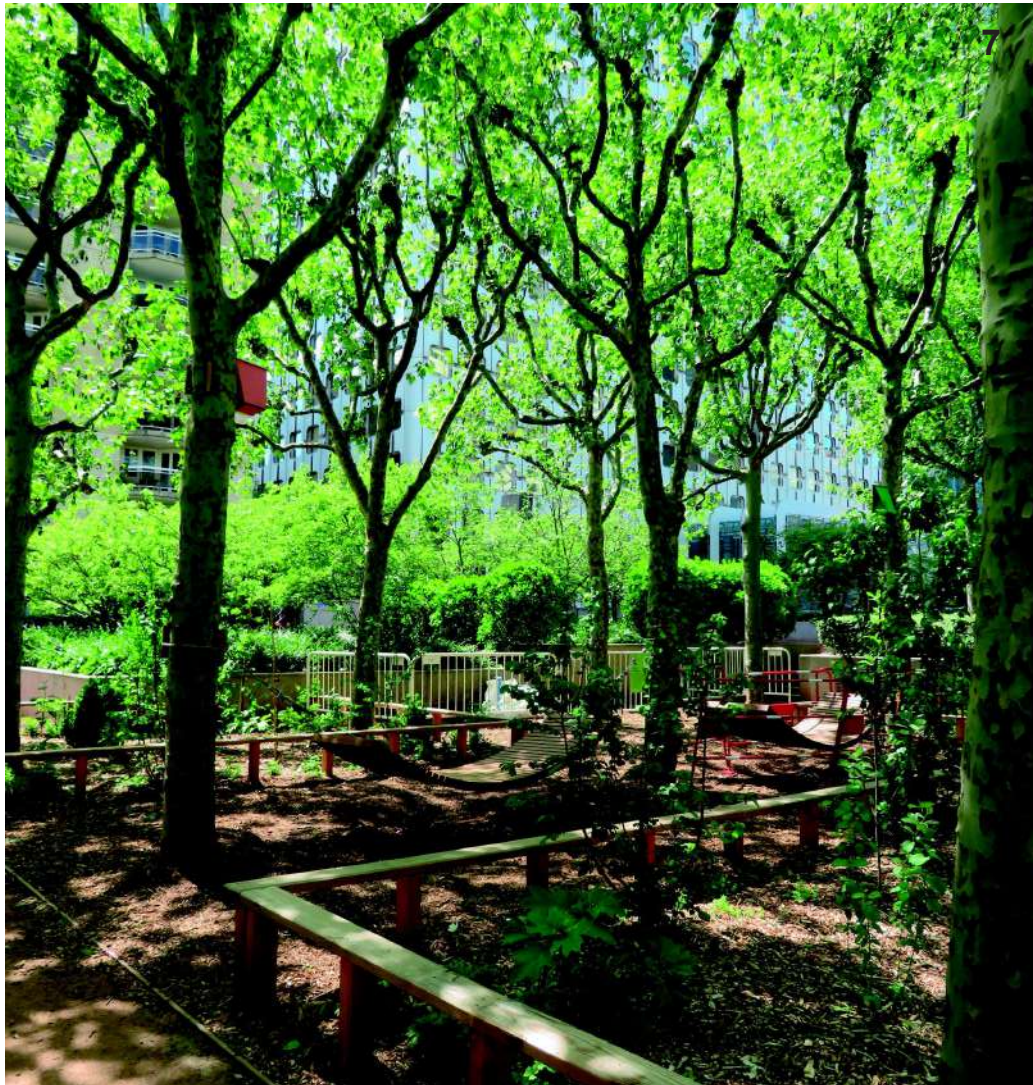
La Défense Parc - PARIS



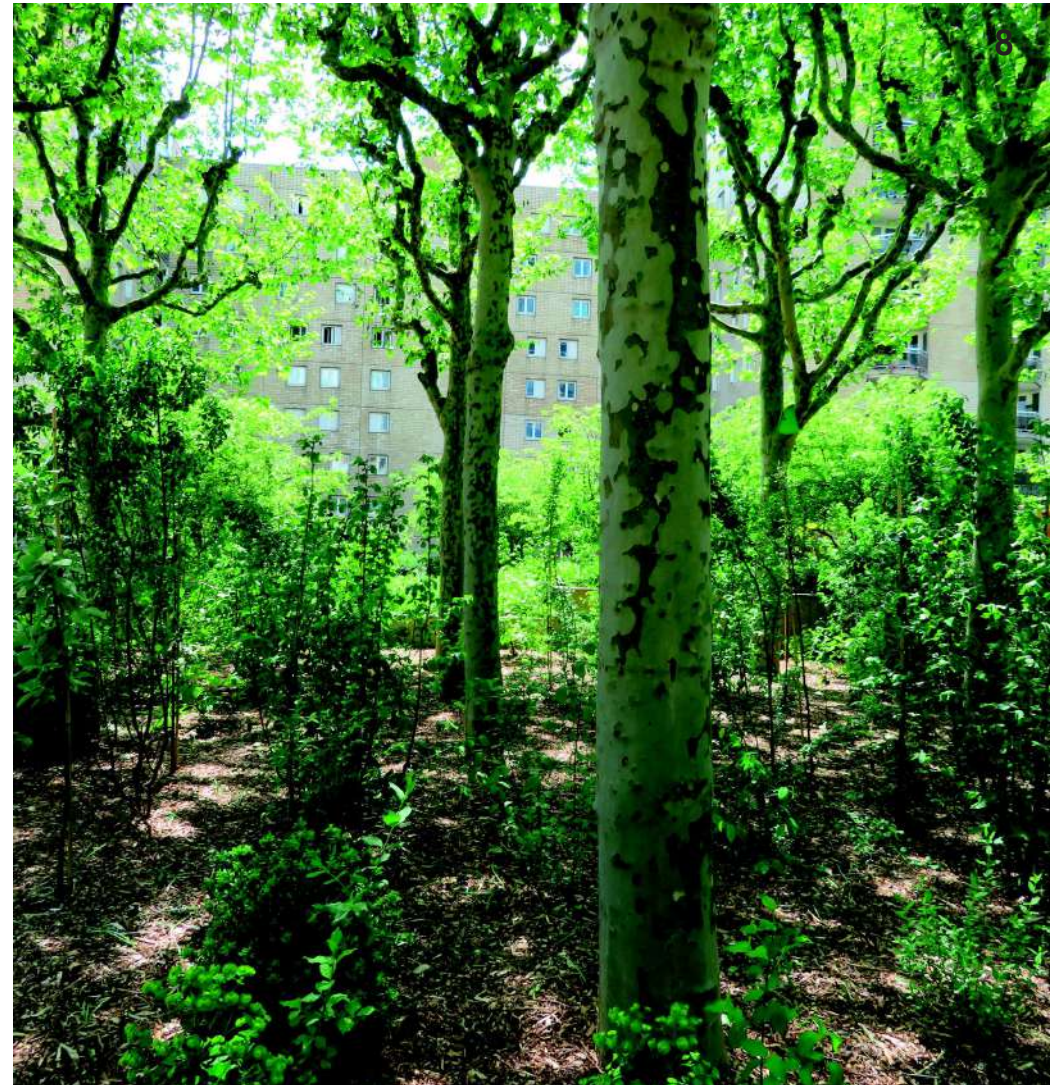
DOCUMENT DE TRAVAIL

MDP - Michel Desvigne Paysagiste / Mai 2021 / 6

LA DÉFENSE PARC
SITUATION EXISTANTE - VISITE



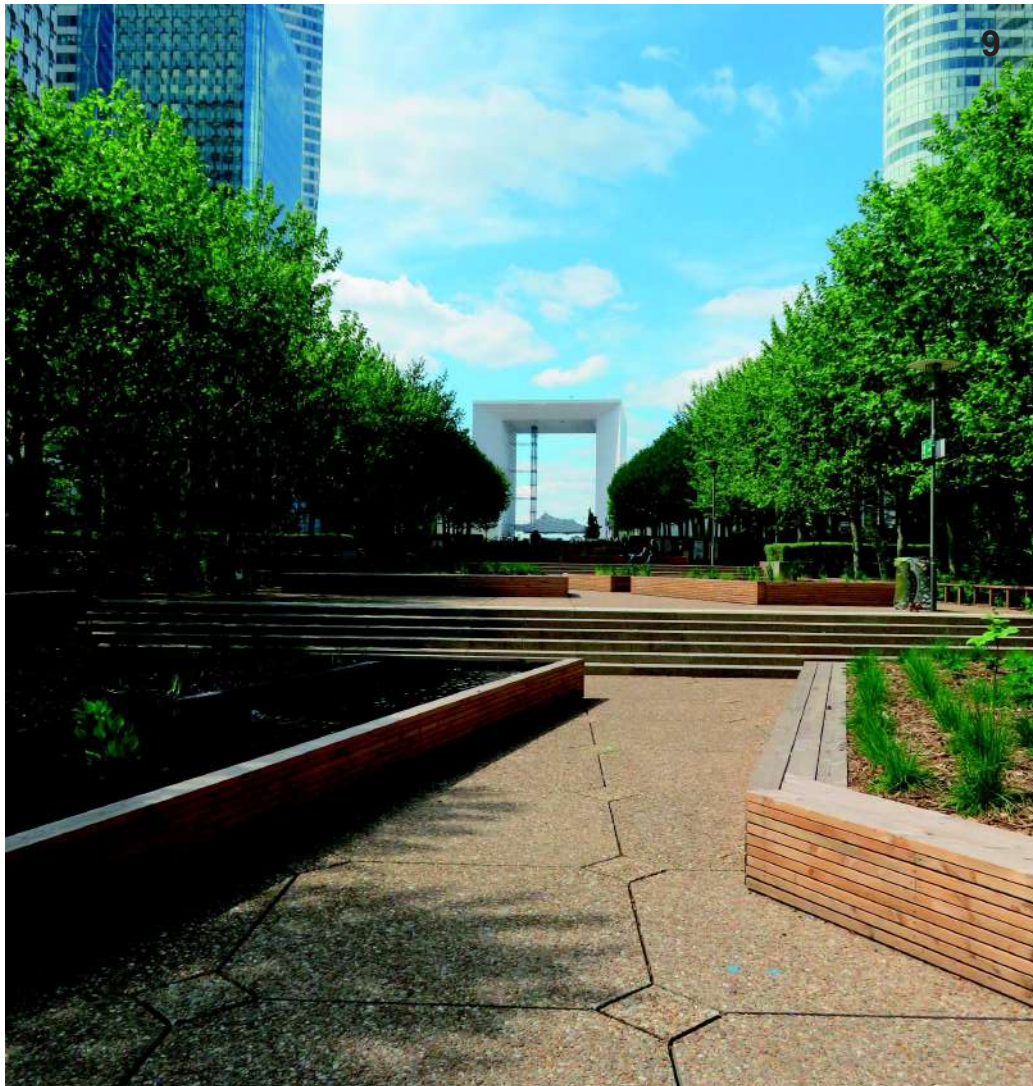
La Défense Parc - PARIS



DOCUMENT DE TRAVAIL

LA DÉFENSE PARC

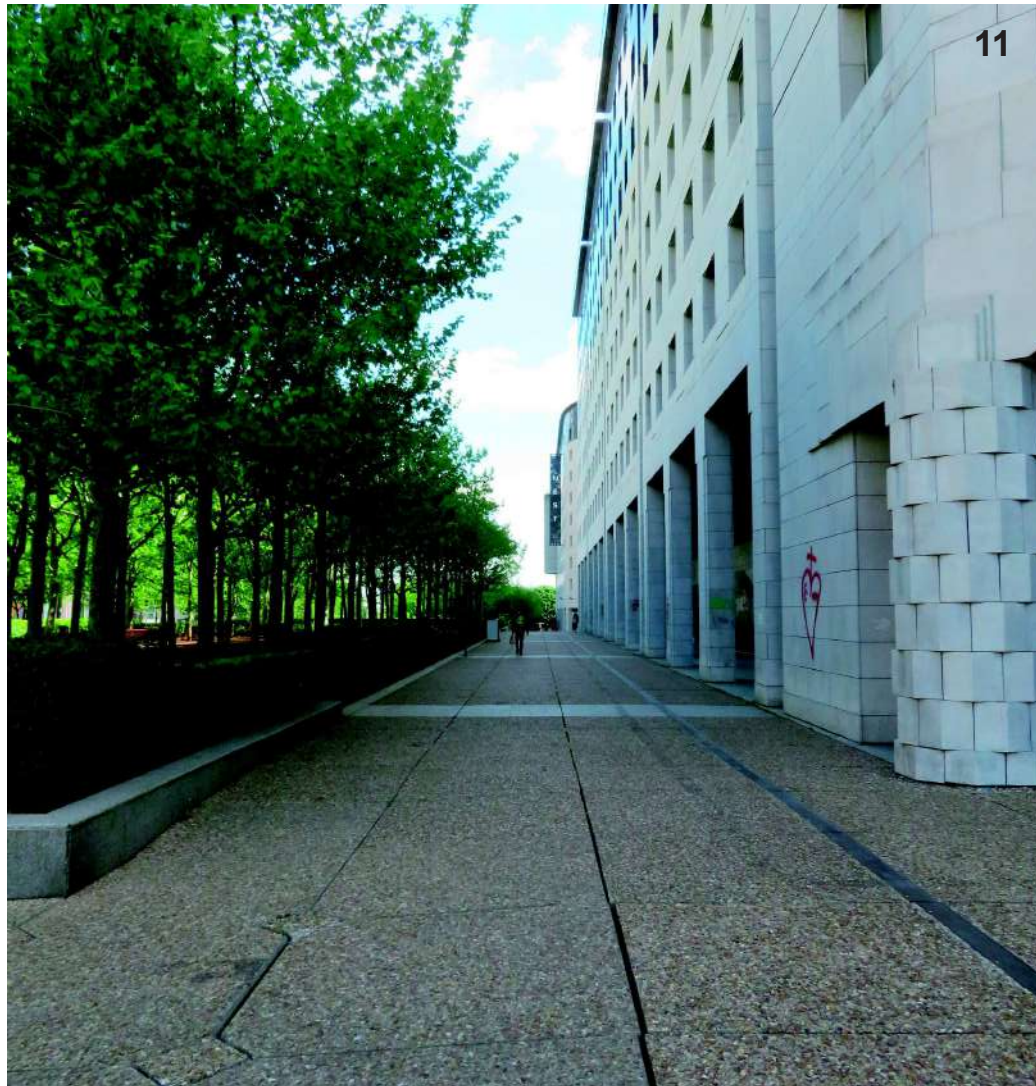
SITUATION EXISTANTE - VISITE



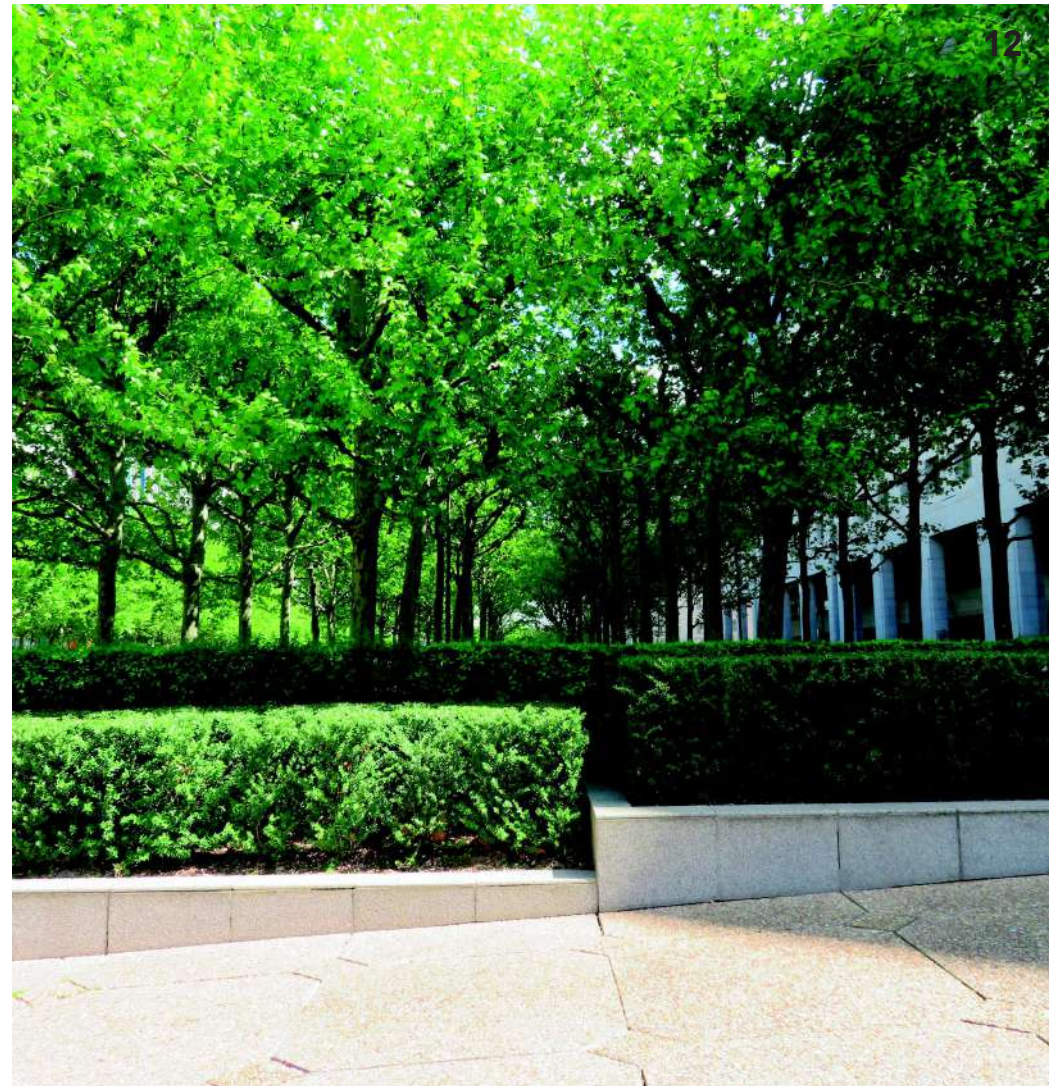
La Défense Parc - PARIS



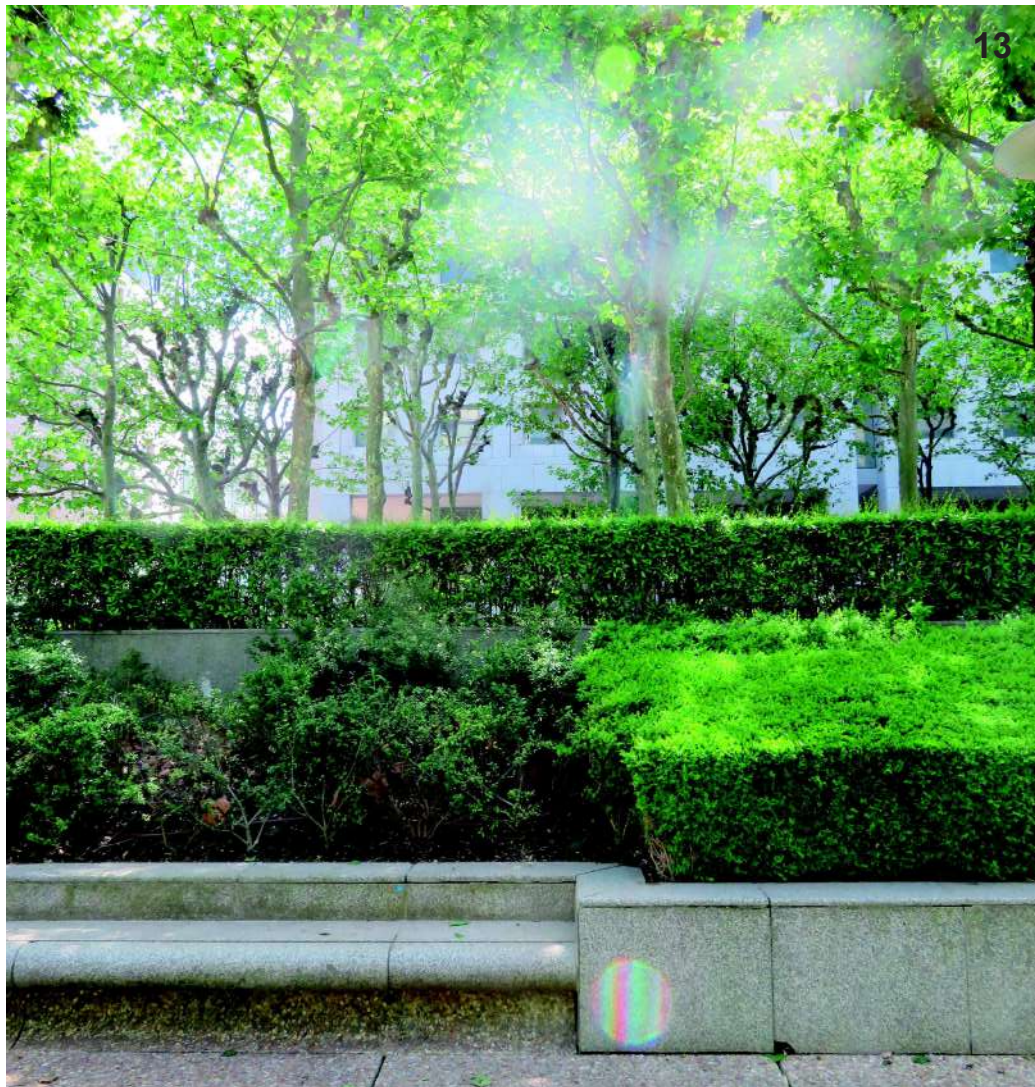
LA DÉFENSE PARC
SITUATION EXISTANTE - VISITE



La Défense Parc - PARIS



LA DÉFENSE PARC
SITUATION EXISTANTE - VISITE

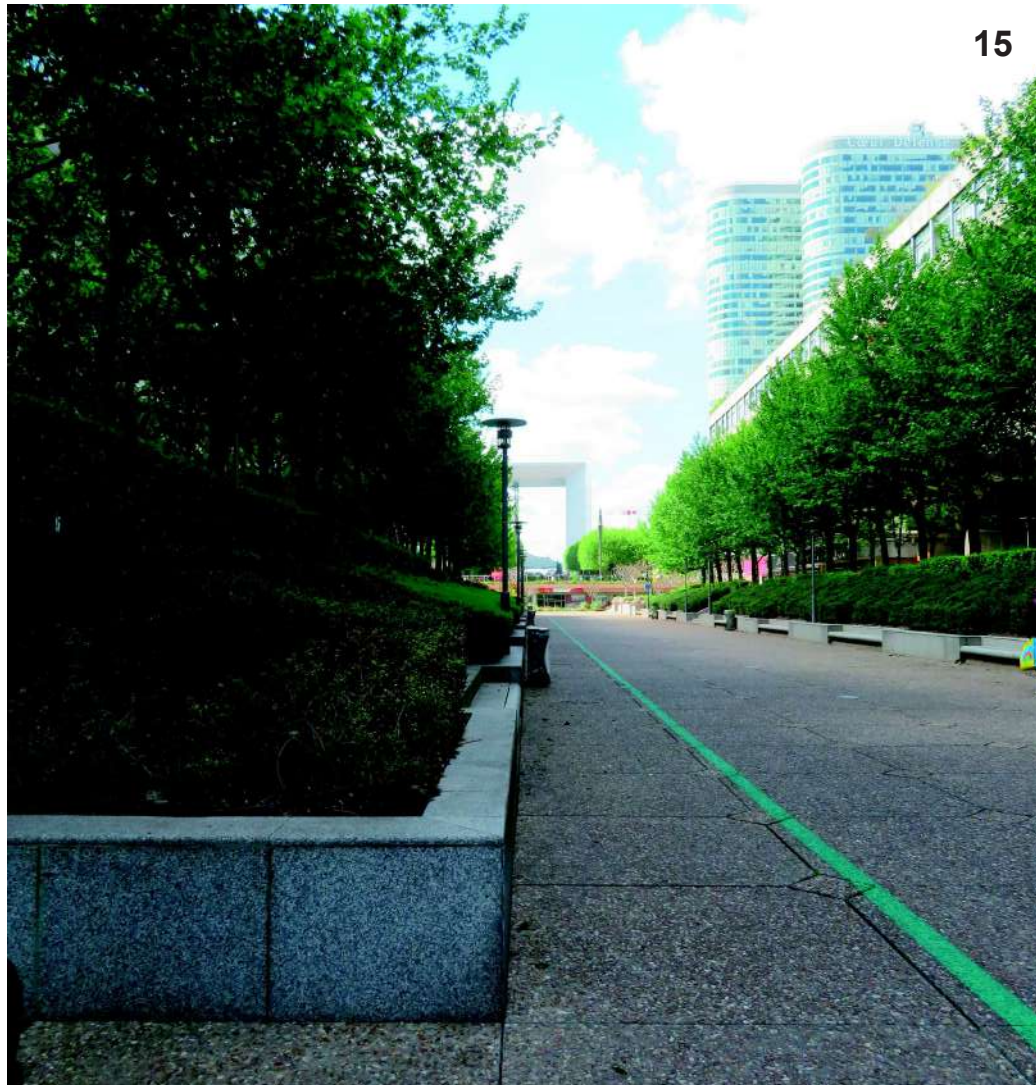


La Défense Parc - PARIS

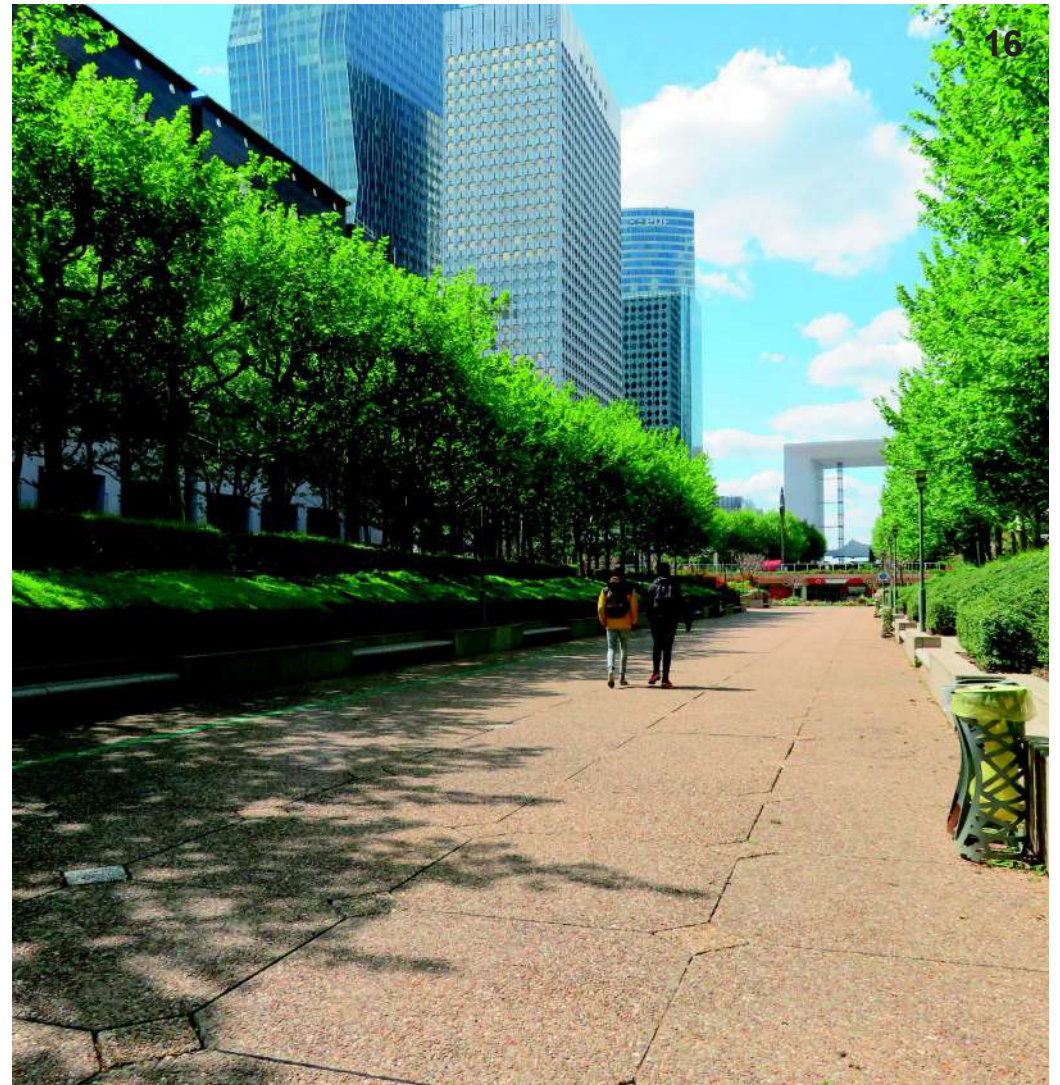


LA DÉFENSE PARC

SITUATION EXISTANTE - VISITE



La Défense Parc - PARIS

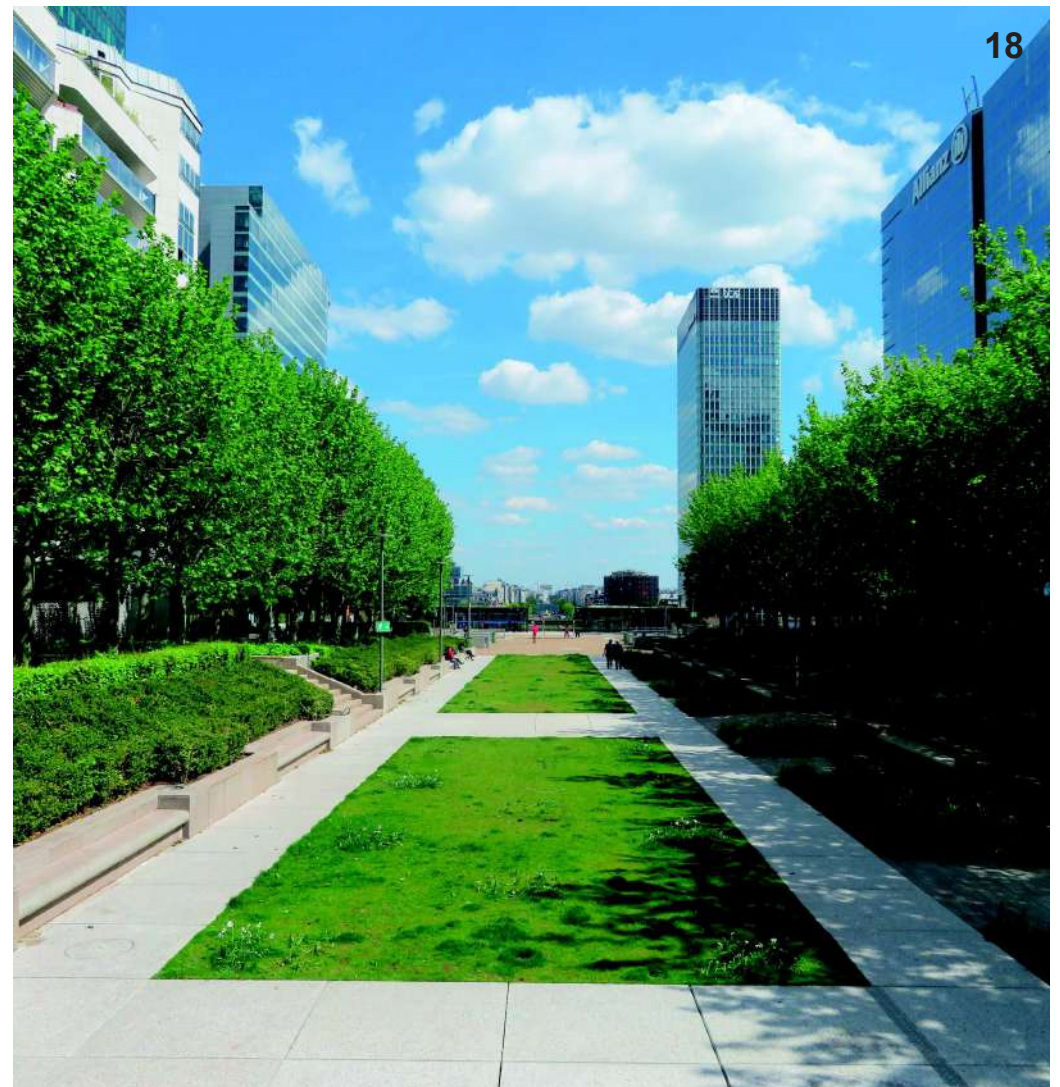


LA DÉFENSE PARC

SITUATION EXISTANTE - VISITE



La Défense Parc - PARIS

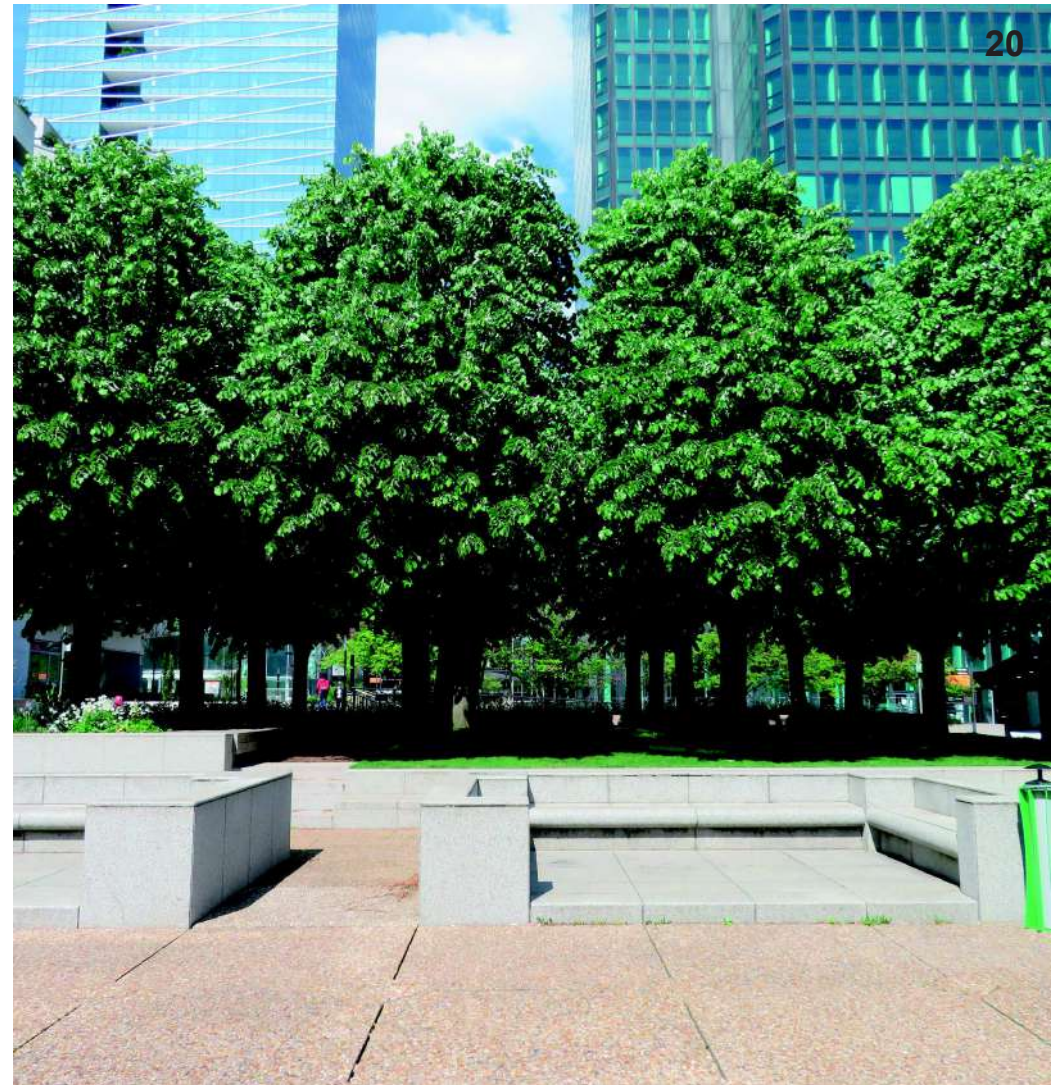


LA DÉFENSE PARC

SITUATION EXISTANTE - VISITE



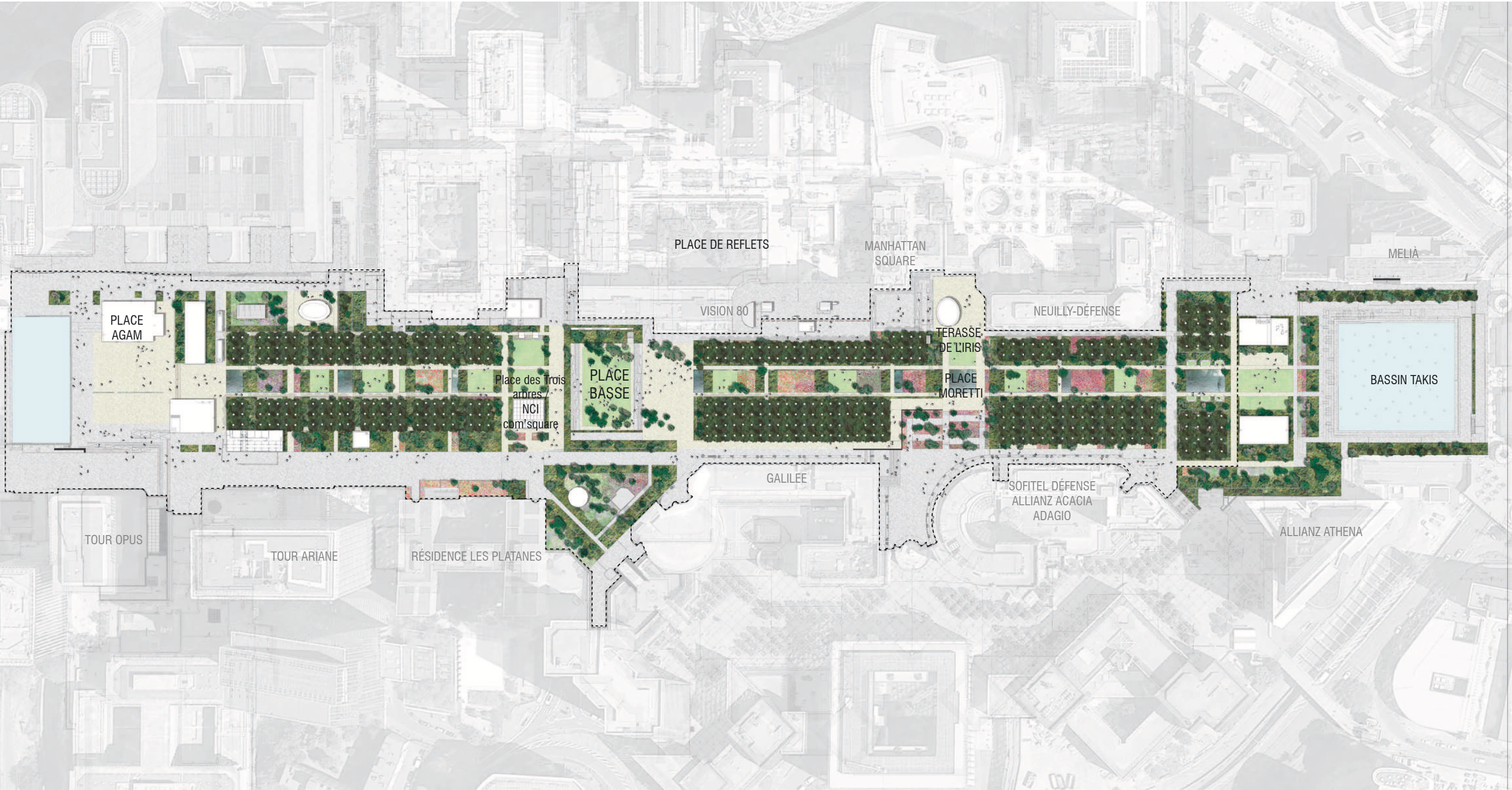
La Défense Parc - PARIS



DOCUMENT DE TRAVAIL

MDP - Michel Desvigne Paysagiste / Mai 2021 / 13

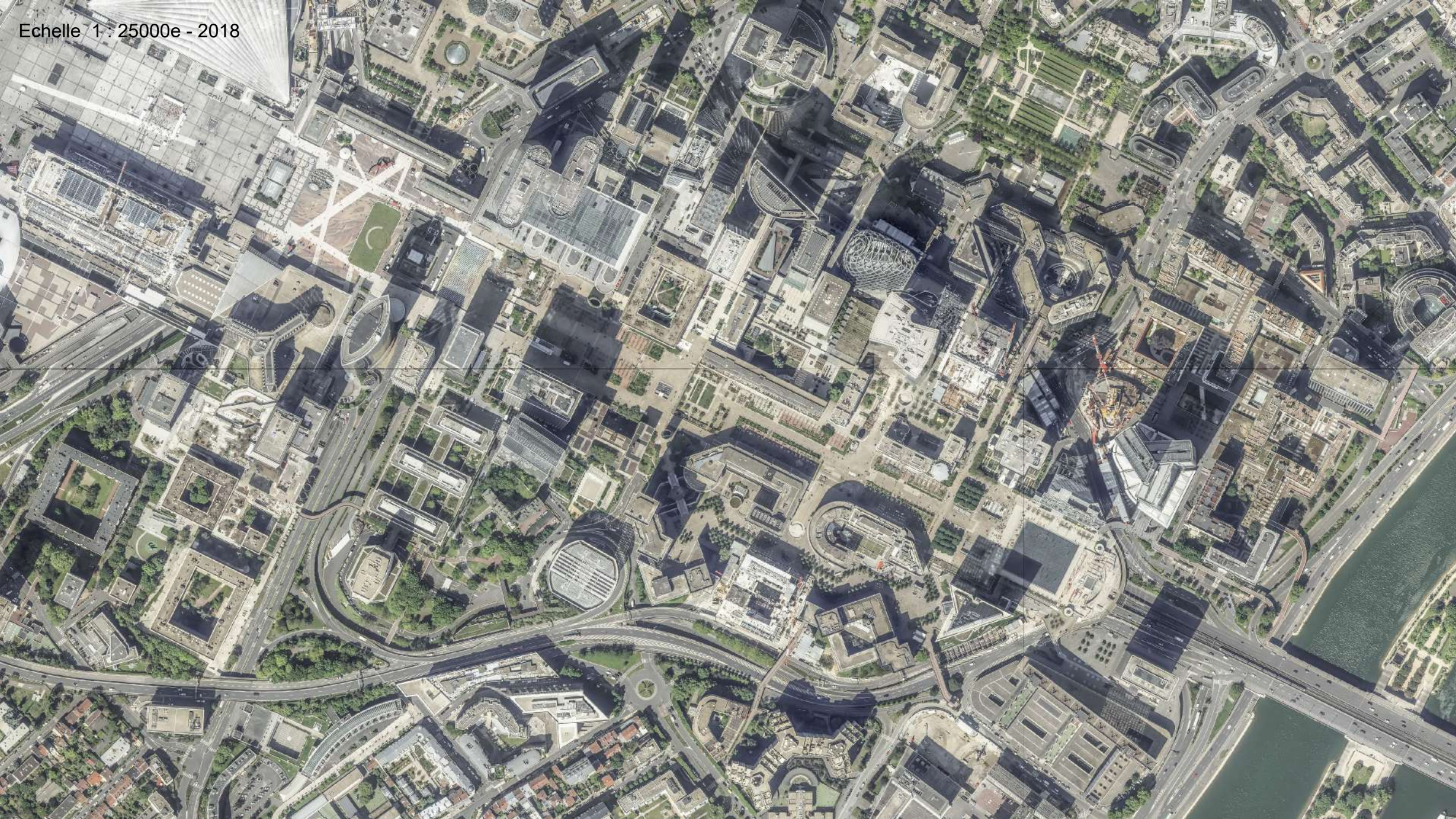
PLAN MASSE

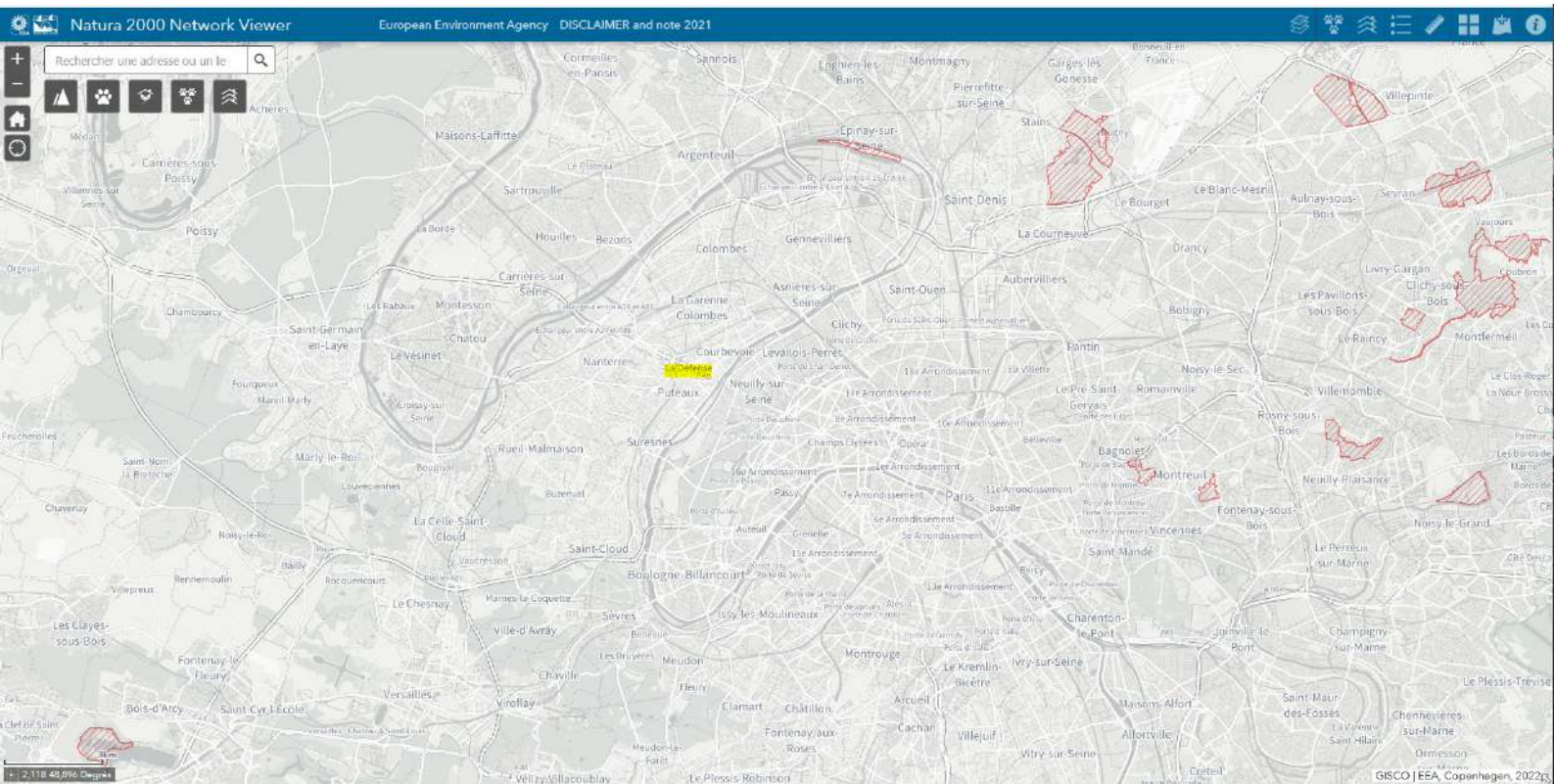


0 8 15 30 60









Le PARC : la nature s'installe dans la perspective

Fiche à mettre à jour

EN BREF pour un espace public

Aménageur et maître d'ouvrage : Paris La Défense

Architecte-paysagiste : Michel Desvigne Paysagiste

Bureau d'études : Arcadis

Spécialiste écologie urbaine : Urban Eco-scop

Concertation et usages : Ville Ouverte

Surface : 5 hectares - 600 m de long

Emplacement : Du bassin Takis au bassin Agam - Axe de La Défense / Esplanade (La Défense)

Livraison : Horizon 2026

Transformer l'Esplanade de La Défense en un parc urbain de 5 hectares en amplifiant la place du végétal, en transformant le sol, en animant les espaces, tout en valorisant son patrimoine : tel est le projet du Parc. Il est issu de la vision globale d'aménagement du territoire portée par Paris La Défense dans le cadre de sa raison d'être comme « premier quartier d'affaires post-carbone au monde ».

Le Parc, conçu par un groupement emmené par l'architecte-paysagiste Michel Desvigne, en lien avec Paris La Défense, va transformer l'Esplanade historique, encore relativement minérale, en un espace public exceptionnel. Entre les bassins Agam et Takis, cet espace vert en plein cœur du territoire est voué à devenir un lieu de détente, de passage et de rencontres. Le Parc reconfigure en profondeur la physionomie de Paris La Défense et offre une place privilégiée à la nature tout en favorisant la biodiversité.

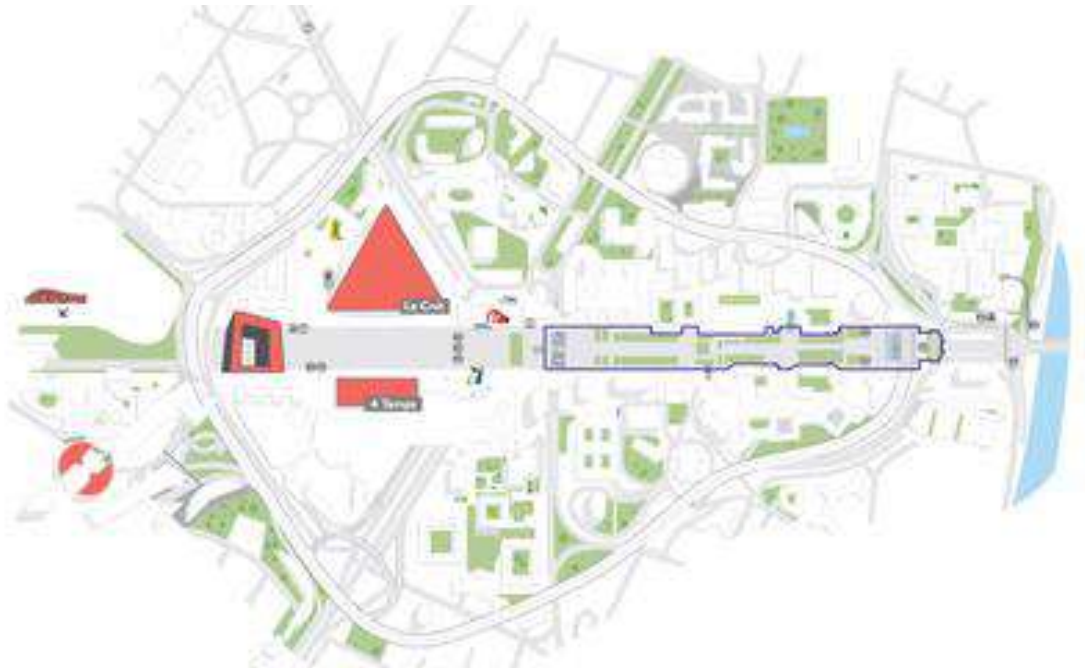


Vue du futur parc de Paris La Défense

Objectifs programmatiques du Parc

Hormis l'objectif de végétaliser généreusement l'esplanade, Paris La Défense repense profondément l'axe historique en alternant places et promenades végétalisées pour **offrir aux utilisateurs un cadre de vie ou de travail amélioré et de nouveaux usages récréatifs ou sportifs**. Le projet du Parc vise également à contrer les îlots de chaleurs et à recréer des sols naturels afin de participer à la lutte contre le réchauffement climatique.

- **Un Parc NATURE** : grâce à un travail de végétalisation accrue avec jardins fleuris, bosquets, arbres, pelouse... Un vaste espace où la nature retrouve toute sa place.
- **Un Parc RESPONSABLE** : grâce à une gestion écologique du site, la création d'îlots de fraîcheur, une plus grande perméabilité du sol, une biodiversité renforcée, la plantation d'espèces locales et une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite... Le projet se veut responsable, non seulement par rapport à l'environnement, mais aussi par rapport à ses publics.
- **Un Parc CONVIVIAL** : grâce à une succession d'espaces et de places aménagés, aux usages multiples et aux ambiances changeantes, favorisant les temps de pause, de rencontres, de loisirs récréatifs ou sportifs.
- **Un Parc VIVANT AU SOL** : grâce à un important travail au niveau du sol, composante essentielle du projet. L'espace sous dalle sera comblé par endroits et remplacé par un nouveau sol plus fertile.
- **Un Parc RELIÉ** : grâce à de nouvelles continuités et traversées, le Parc va apaiser et favoriser les échanges entre différents profils d'usagers. Le Parc s'ouvrira également plus largement vers les quartiers et villes de Courbevoie et Puteaux.



Plan d'implantation du Parc

Le futur Parc urbain de Paris La Défense s'étendra entre les bassins Agam et Takis.

Le Parc en chiffres

- 5 hectares
- 600 mètres de long
- 450 platanes et tilleuls tous conservés

Le concept architectural et les intentions paysagères

Dans la perspective de l'axe historique imaginé par Le Nôtre, il répond à une première séquence de jardins emblématiques, à l'image des jardins des Tuileries. La structure du Parc présente un ordre régulier d'une grande cohérence, inspiré des jardins classiques. En alternant places et promenades végétalisées, le Parc s'étendra sur une longueur de 600 mètres.

La distribution et les palettes des plantations ont été élaborées en étroite relation avec les écologues afin de répondre aux conditions d'exposition (vents, ensoleillement), aux contraintes hydriques et aux épaisseurs de terre.

Le projet vient ajouter des strates végétales supplémentaires :

- **Des petits arbustes colorés** : cerisiers du Japon, cornouillers, pommiers, cotinus
- **Un système de haies** composées de différentes espèces et couleurs : osmanthes, ilex, myrtes, chèvrefeuilles
- **Des massifs fleuris et plantes** majoritairement locales : iris, lys, pervenches, euphorbes, hemerocallis...
- **Des pelouses** pour déjeuner, les loisirs et la détente

Un dispositif de fontainerie et de bassin visant à animer et accroître le confort du parc en période estivale est à l'étude. Des pièces d'eau et des bassins successifs apporteront de la fraîcheur, prolongeant le récit entre les fontaines Agam et Takis.

L'arrivée du Parc permettra d'enrichir et de diversifier la faune et la flore présentes sur le territoire. De nouvelles espèces (fleurs, oiseaux, insectes) viendront s'épanouir et se nicher dans les arbustes, haies et massifs fleuris.



Vue vers l'Arche de l'esplanade, avant le projet



Vue vers l'Arche de l'esplanade, demain



Vue vers Paris de l'esplanade, avant le projet



Vue vers Paris de l'esplanade, demain

Planning prévisionnel

Le paysage de Paris La Défense est très particulier, avec des spécificités uniques, liées à sa conception sur dalle associée à de forts dénivelés. Y concevoir un grand parc relève donc du défi technique.

2021 : études menées par le groupement conduit par Michel Desvigne Paysagiste

2022 : Finalisation du projet du Parc

2024 : début des travaux

Horizon 2026 : livraison échelonnée du Parc

Un groupement d'expérience au service du Parc

Équipe composée d'ingénieurs, d'architectes, de paysagistes, d'écologues et d'urbanistes, le groupement Michel Desvigne Paysagiste a été retenu pour sa compréhension fine des attentes de Paris La Défense. De plus, le groupement possède de nombreuses références en matière d'aménagement de jardins sur dalle et d'espaces publics emblématiques (parmi les réalisations : le jardin des Boulingrins à Monaco, le quartier Otemachi à Tokyo, les jardins du Ministère de la Culture et du campus Jussieu à Paris...).

L'agence Michel Desvigne Paysagiste (MDP) bénéficie de l'expérience de son fondateur, paysagiste, dont la compréhension des enjeux urbains lui a valu le Grand Prix de l'Urbanisme en 2011.

Le bureau d'études Arcadis porte la mission de maîtrise d'œuvre technique du projet du Parc de La Défense. Ses compétences en termes de structure, d'ingénierie urbaine et d'assainissement lui permettent de proposer des solutions innovantes répondant aux nouveaux enjeux techniques de la ville durable.

Spécialisée en écologie urbaine, **la société Urban-Eco Scop** regroupe plusieurs associés (ingénieur agronome, technicien écologue...) animés par la volonté de porter des programmes et projets paysagers et écologiques durables. Elle garantit donc la pertinence écologique du projet du Parc.

L'équipe Ville Ouverte qui regroupe une trentaine d'urbanistes, architectes, ingénieurs, programmistes est experte de la concertation publique et du déploiement des usages.

Genèse du projet

La volonté de verdir l'Esplanade prend racine il y a plusieurs années. La démarche de végétalisation du quartier a vu émerger, depuis 2016, une première phase expérimentale de pré-programmation, dans une optique éphémère :

- **En 2017**, la place Basse a été largement végétalisée, devenant un lieu très apprécié du public. En 2019, après une consultation engagée auprès des habitants pour définir quels seraient les futurs usages de l'esplanade, cette ambition s'est affirmée en projet pour devenir le projet du Parc.
- **À l'automne 2020**, des îlots forestiers agrémentés de hamacs en bois sous les platanes de l'esplanade ont été installés.
- **Au printemps 2021**, des jardins hors sol sont venus compléter le décor. Concrètement, ce sont 13 jardins hors sol qui ont vu le jour, dans d'élégantes jardinières en bois de 80 à 168 m², avec 45 essences végétales sélectionnées dans le cadre de cette expérimentation prévue pour durer au moins 3 ans.

Lors de ces premières étapes, Paris La Défense était accompagné par des experts sur les questions paysagères et programmation : l'Atelier Foïs et Botanica.

Dès lors, le choix a été fait de transformer l'esplanade pour aboutir in fine à un projet ambitieux de transformation pérenne, celui imaginé par Michel Desvigne.

Le saviez-vous ?

L'esplanade avait fait l'objet d'un premier projet de végétalisation, il y a cinquante ans. En 1972, **le paysagiste américain Dan Kiley** a aménagé l'esplanade de La Défense en un jardin. Il était membre d'un groupe de paysagistes américains du style moderne, qui a revisité les jardins classiques avec, comme marqueurs de leur conception paysagère la rigueur des compositions ainsi que la beauté des proportions et des tracés.